

Procès-Verbal

Séance du mercredi 01^{er} juillet 2026

L'an 2026, le 01^{er} juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, le Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame France FLORENTZ, Monsieur Adrien GRIVEAU, Madame Florence LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé POTHIER.

Madame Agnès BRACQUEMOND a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

A été nommé secrétaire : Monsieur Michel MEUNIER.

À l'ordre du jour :

- Conseil Municipal : **Approbation** du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.
- **Délibération** : Appel de fonds FAJ et FUL 2026.
- **Délibération** : Choix des travaux pour la demande de subvention auprès du Département.
- **Délibération** : Désignation des référents au sein du comité de pilotage (CoPil) commun des sites Natura 2000.

DIVERS :

Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Départemental pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié au Logement (FUL) (regroupant le fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques), sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans Métropole.

Le FAJ est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés. Les aides attribuées dans ce cadre consistent soit, en une aide financière individuelle, soit en des actions d'accompagnement collectif.

Le FUL permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, par l'octroi d'aides financières directes aux ménages et des mesures d'accompagnement social lié au logement. Dans le cadre des dispositifs de solidarité « Énergie, eau et dettes téléphoniques », des aides financières sur les factures d'énergie et des remises de créances sont également attribuées permettant ainsi d'éviter les coupures de ces fournitures.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale, la caisse d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisations des communes retenues par le Conseil Départemental pour l'année 2026, sont les suivantes :

- FAJ : 0,11€ par habitant ;
- FUL : 0,88€ par habitant, dont 70% pour le Fonds de Solidarité pour le Logement et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la demande de contribution du Conseil Départemental du Loiret en date du 18 mai 2026 au titre des dispositifs FAJ et FUL pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT que la commune de Sigloy recense 672 habitants selon la dernière enquête menée par l'INSEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'apporter sa contribution financière au titre du FAJ et du FUL pour l'année 2026 suivant les montants déterminés ci-dessus.

Réf : 2026 - 07 - 28 : Choix des travaux pour la demande de subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire des demandes de subventions auprès du Département pour les projets d'intérêts communaux retenus pour l'année 2026.

Il présente ainsi les différents devis proposés par les entreprises.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **VALIDENT** les devis et projets suivants :

- Devis « EURL COCO Cédric » concernant la rénovation et l'isolation de la future salle des associations pour un montant de 49 931,90€ H.T soit 59 918,28€ T.T.C.
- Devis « MENUISERIE THENAULT » concernant le remplacement du portail et du portillon de la cour du Presbytère pour un montant de 5 685,00€ H.T soit 6 822,00€ T.T.C.

Soit un total de 55 616,90€ H.T et 66 740,28€ T.T.C.

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du volet 3 pour les projets susmentionnés auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents y afférent.

Réf : 2026 - 07 - 29 : Désignation des référents au sein du comité de pilotage (CoPil) commun des sites Natura 2000.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les référents au sein du comité de pilotage (CoPil) commun des sites Natura 2000 FR2400528 « VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE » et FR2410017 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE :**
 - Membre titulaire : Monsieur Dominique LELIÈVRE,
 - Membre suppléant : Monsieur Julio FAMILIAR.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire présente la proposition de la direction régionale des finances publiques d'engager une démarche de mise à jour des éléments de confort des logements pouvant faire l'objet d'une sous-estimation. Cette démarche vise à fiabiliser les bases foncières relatives à la commune dans un objectif d'équité fiscale et d'amélioration des ressources communales. Considérant que cette démarche sera entièrement entreprise par les services des finances publiques, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette proposition.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique LELIÈVRE qui souhaite aborder deux sujets, à savoir :
 - Monsieur Dominique LELIÈVRE explique que Monsieur Michel MEUNIER et lui-même ont reçu un élu Vice-Président du SICTOM ainsi que des agents de cet établissement. Il précise que les échanges ont été enrichissants. À cette occasion, il leur a proposé d'intervenir en début d'une prochaine séance de conseil municipal afin de se présenter et de présenter les missions du SICTOM ainsi que d'échanger sur certaines actions ou informations méconnues des élus.
 - La réhabilitation d'un bâtiment communal est envisagée afin de créer une maison des associations. Dans cette perspective, Monsieur Dominique LELIÈVRE souhaiterait que le Conseil Municipal étudie la possibilité d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïques. Ce sujet suscite des avis partagés. Certains élus expriment des réserves, notamment quant à des risques d'arnaques face au manque de recul sur les retombées de telles installations, d'autres soulignent des considérations d'ordre esthétique, le bâtiment étant situé en centre-bourg. Il est toutefois décidé que ce projet mérite d'être étudié afin d'en évaluer la faisabilité. Monsieur Dominique LELIÈVRE

rappelle que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, ce projet est probablement éligible à l'octroi d'une subvention.

- Pour bonne information, Monsieur le Maire dresse un récapitulatif des travaux entrepris et des actions menées depuis la précédente séance, à savoir :
 - Le fleurissement de la commune a été réalisé en régie par la commission « aménagement du bourg et fleurissement ». La commission a pu compter sur la présence de plusieurs bénévoles et les en remercie. Madame Anne MILLISCHER prend la parole et fait savoir qu'elle regrette le fait que le délai entre la livraison des fleurs et la mise en terre ait été trop long. Cette dernière craint que certains plans n'aient pas supporté les fortes chaleurs.
Madame Denise VILLETTE précise que l'arrosage manuel en cette période de canicule est une tâche chronophage qui freine la réactivité des services techniques.
 - Monsieur le Maire rapporte qu'une partie du matériel pour la mise en place de l'arrosage automatique devrait être livrée le mardi 07 juillet au matin. Les travaux d'installation seront réalisés en régie.
 - Le devis concernant le remplacement des armoires électriques régissant l'éclairage public de la commune a été signé.
- Monsieur le Maire rappelle que le mobilier urbain à destination des abords du terrain de pétanque et du city stade a été livré et qu'il convient désormais de procéder à son installation.
- Monsieur le Maire informe ses conseillers que divers travaux d'entretien seront prochainement réalisés sur les bâtiments communaux. Il précise notamment certains murs feront l'objet d'un traitement antifongique. Dès lors, ils pourront présenter une couleur rougeâtre pendant une période de trois à quatre mois qui s'estompera jusqu'à disparaître.
- Monsieur le Maire indique à ses Conseillers Municipaux qu'il s'est entretenu avec l'agent communal afin de lui faire part de la nomination de Monsieur Hervé DESBOIS en qualité de référent de la commission travaux.
Dès lors, Monsieur Hervé DESBOIS a pour rôle de superviser les services techniques communaux ainsi que les travaux à entreprendre sur le territoire. L'objectif de cette nomination étant limiter le nombre d'interlocuteurs afin de centraliser les informations pour une meilleure cohésion.
Monsieur Hervé DESBOIS prend la parole et précise que le binôme qu'il forme avec l'agent communal s'est constitué naturellement. Il fait également savoir qu'il est satisfait de la relation de travail qui s'est instaurée.
- Monsieur le Maire explique que le rapport de sécurité dressé à l'issue du contrôle de sécurité sur le jeu de la cour de récréation de l'école maternelle révèle quelques non-conformités. Ces anomalies relevant de l'usure des pièces, il a été décidé que les pièces concernées seront rachetées puis remplacées. Ces travaux seront réalisés en régie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courriel a été adressé par Méga FM, indiquant que, dans le cadre du partenariat en place, la mairie ni aucune association n'avait à ce jour sollicité la radio pour promouvoir ses événements. Il demande si des manifestations sont prévues prochainement ou si des associations de la commune seraient susceptibles d'en bénéficier. Madame Anne MILLISCHER répond avoir souhaité bénéficier de ce partenariat afin de promouvoir un événement associatif mais qu'elle n'a pas reçu de réponse à sa sollicitation.
Les Conseillers Municipaux envisagent de faire appel à ce partenariat pour assurer la promotion de l'opération « Octobre Rose ».
- Monsieur Dominique LELIÈVRE suggère de rendre la boulangerie plus visible du fait qu'elle est en retrait du centre-bourg et ne se situe pas sur l'axe le plus passant.

- Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux un courriel adressé par les représentants des parents d'élèves à la suite des fortes chaleurs. Dans ce message, ils sollicitent la mise en place de mesures permettant de réduire la température des salles de classe afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves. Il est alors évoqué les possibilités suivantes, à savoir :
 - ❖ La végétalisation du toit de l'école car c'est un toit plat,
 - ❖ La végétalisation de la cour située sur l'avant de l'école,
 - ❖ La création de zones ombragées au moyen de toiles,
 - ❖ L'installation d'un brumisateur sous le préau pour améliorer le confort des élèves lors des récréations,
 - ❖ L'aménagement d'une salle climatisée,

Monsieur Hervé DESBOIS est en charge de faire une étude préalable suivant ces propositions afin d'en évaluer la faisabilité technique et, le cas échéant, les conditions de mise en œuvre.

Monsieur Dominique LELIÈVRE, se propose de se rapprocher du PETR afin de déterminer si certains de ces projets sont susceptibles de bénéficier de subventions.
- Monsieur le Maire rapporte qu'à l'occasion de la célébration d'un mariage, deux administrés ont demandé l'autorisation d'utiliser des canons à confettis à la sortie de leur cérémonie. À la majorité, le conseil municipal a refusé cette demande afin de préserver le parvis, récemment réaménagé dans le cadre de l'opération cœur de village (crainte de décoloration des confettis).
- Monsieur Adrien GRIVEAU a demandé quelles étaient les suites données aux dépôts sauvages depuis la mise en place du système de vidéoprotection. Monsieur le Maire lui répond que des plaintes peuvent être déposées dès lorsque l'infraction est constatée et que les véhicules des auteurs sont identifiés grâce aux caméras.
- Un conseiller indique qu'il a été porté à sa connaissance le fait que des élèves scolarisés dans des établissements privés situés dans une autre commune fréquentent la garderie de Sigloy. Ce dernier estime que cette situation n'est pas normale. Madame Caroline BARROS, référente de la commission municipale « Enfance », indique que les inscriptions à la garderie ne sont pas gérées directement à la mairie. Elle propose de se rapprocher de l'école afin d'obtenir des informations complémentaires en vue de réexaminer cette question ultérieurement sur la base d'éléments plus précis.
- Les prochaines dates des Conseils Municipaux sont arrêtées comme suit :
 - 23 septembre 2026,
 - 21 octobre 2026,
 - 18 novembre 2026,
 - 16 décembre 2026.
- Madame Denise VILLETTE prend la parole et informe les membres du Conseil Municipal que les élections Présidentielles se dérouleront le 18 avril 2027 pour le premier tour et le 02 mai 2027 pour le second tour.
- Monsieur Julio FAMILIAR demande à faire déplacer le panneau radar situé sur la Route de Tigly afin de le rendre plus visible car ce dernier constate que les usagers de la route ne roulent pas à la vitesse réglementaire. Monsieur le Maire accède favorablement à sa requête.
- Madame Florence LEFAUCHEUX rapporte qu'il lui a été fait constater que le cimetière a beaucoup de mauvaises herbes et propose d'organiser une opération de désherbage. Madame Denise VILLETTE lui répond que l'agent communal en est informé et qu'il est prévu qu'il s'occupe de remettre le cimetière en état dans les jours à venir.

- Madame Anne MILLISCHER fait savoir qu'à l'occasion du Concert organisé par l'Association Culturelle de Sigloy, la cour du Presbytère ne présentait pas un état d'entretien satisfaisant. Elle indique que la tonte n'avait pas été faite et que les aiguilles de pin n'avaient pas été ramassées.
- Monsieur Hervé DESBOIS prend la parole puis explique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une inspection, il a été fait constater que la hauteur de la clôture entourant la cuve à gaz attenante à l'auberge n'est pas réglementaire et qu'il y a lieu de la remplacer.
Monsieur Michel MEUNIER intervient puis suggère de se renseigner avant d'effectuer les travaux afin de savoir s'ils incomberaient au propriétaire de la cuve à gaz plutôt qu'à la commune.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Monsieur Vincent ASSELIN.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel MEUNIER.

